

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 26 avril 2023



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	21

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt avril deux mil vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Présents :

B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

C. GLEIZES donne pouvoir à C. VIGO

E. CREMONA donne pouvoir à M. PEREDES

G. MANCUSO donne pouvoir à O. ROMAN

L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD - TRINQUIER

Absents :

F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations

Vu Le Code Général des Collectivités,

Vu la délibération n°D2023 - 016 en date du 22 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 20 avril 2023 ;

Considérant les demandes de subventions reçues de la part des associations locales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

(il est précisé que B. BAILLET et A. COLSON ne prennent pas part au vote concernant l'Association Jean Paul BOYER, que Madame Le Maire ne prend pas part au vote concernant l'association « Arrosoir et Coccinelle » et que P. MEGE ne prend pas part au vote concernant le Club Taurin),

Article 1 : approuve l'attribution des subventions 2023 comme suit :

Associations	Libellé	2023
Délégation "Enfance Jeunesse" - Rapporteur Céline VIGO		
ODYSSEE	SUBVENTION	65 232.00
BALLON ROUGE CRECHE	SUBVENTION	62 510.00
OCCE ECOLE MATERNELLE	SUBVENTION	383.00
OCCE ECOLE ELEMENTAIRE	SUBVENTION	570.70
Délégation "Culture" - Rapporteur Valérie PHILIPPE		
ECOLE DE MUSIQUE	SUBVENTION	10 000.00
BIBLIOTHEQUE REDESSANNAISE	SUBVENTION	640.00
JEAN PAUL BOYER CULTURE ET CINEM	SUBVENTION	445.30
RAP S ODY SWING	SUBVENTION	300.00
Délégation "Défense" - Rapporteur Aurélien COLSON		
ANCIENS COMBATTANTS UNC PRIEFERT	SUBVENTION	114.00
Délégation "Affaires sociales" - Rapporteur Céline VIGO		
AMIS REUNIS CLUB 3E AGE	SUBVENTION	152.00
Délégation "Salubrité et sécurité publiques" - Rapporteur Paul MEGE		
ADRA	SUBVENTION SOUMISE A CONVENTIONNEMENT	1 400.00
PREVENTION ROUTIERE 30	SUBVENTION	165.00
Délégation "Sports et Festivités" - Rapporteur Olivier ROMAN		
VETERANS REDESSANNAIS	SUBVENTION	114.00
CLOR HAND BALL CLUB	SUBVENTION	380.00
NEW DANCE	SUBVENTION	380.00
ASTR TENNIS	SUBVENTION	760.00
CHASSE DIANE REDESSANNAISE	SUBVENTION	380.00
ASSOCIATION GYM SPORTS LOISIRS R	SUBVENTION	228.00
JEUNESSE REDESSANNAISE	SUBVENTION	608.00
OLYMPIC CLUB REDESSANNAIS	SUBVENTION	6 840.00

CLUB TAURIN LE TORIL CHENAUX MARC	SUBVENTION	684.00
ESPRIT DES 3 PILIERS TAI JIT SU	SUBVENTION	432.00
SPORTING FIGHT CLUB KARATE	SUBVENTION	200.00
SAKURA BUDO CLUB	SUBVENTION	432.00
COMITE DES FETES	SUBVENTION	22 400.00
OLYMPIC CLUB REDESSANNAIS	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANNIVERSAIRE	800.00
Comité de Jumelage - Rapporteur Fabienne RICHARD - TRINQUIER		
COMITE JUMELAGE	SUBVENTION	300.00
Délégation « Développement Durable » - Rapporteur Brigitte TELLIER		
ARROSOIR ET COCCINELLE	SUBVENTION	150.00
TOTAL		177 000.00

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

Maire de REDESSAN



<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002116-20230426-D2023_039-D